

EN CE TEMPS-LA : HISTOIRE DES ECOLES DE BLAISON ET GOHIER

Sous l'ancien régime, il est attesté que Blaison disposait de 2 écoles « primaires », l'une pour les garçons, l'autre pour les filles. Leur date de création n'est pas connue, mais vers 1650 nous trouvons une école fondée par un chanoine, Mr Clérembault et dotée d'une rente annuelle de 100 livres pour payer essentiellement le maître.

Est-ce dans cette école que Sébastien Chauveau apprendra à lire et à écrire ? C'est probable. Il est né le 8 septembre 1634 à Gohier ; remarqué par son intelligence, il partira à Paris travailler dans une étude de notaire. Quelques années plus tard, il devient secrétaire de Monsieur le Duc d'Uzès, puis du duc de Montausier, gouverneur du dauphin, enfin il servira auprès de la reine¹. En 1697, il est touché par la grâce et se retirera chez les prêtres oratoriens. Il distribuera sa fortune (qui était conséquente) en œuvres charitables. Parmi celles-ci, il dotera les deux paroisses de Blaison et de Gohier d'une rente de 160 livres pour l'entretien d'un maître et de 140 livres pour l'entretien d'une maîtresse. Les intérêts de la somme placée serviront à payer, chaque année, l'apprentissage pour un enfant des deux communes.

Les deux écoles sont situées dans le bourg de Blaison. Nous connaissons l'emplacement de l'école des filles (dans l'ancienne chapellenie de Voitu).



Nous ne savons pas où était située l'école de garçons. L'exécution de cette fondation était prévue au décès du fondateur : elle surviendra en 1725.

L'enseignement consistait en l'apprentissage de la lecture et de la religion catholique pour tous ; l'écriture et le calcul étaient réservés aux élèves les plus doués. Ils devaient, chaque jour, réciter des prières pour le salut du fondateur.

Contrairement à beaucoup d'autres écoles de cette époque, les maîtres ne pouvaient pas exiger une rémunération de la part des familles des élèves. Nous ne savons pas si cette fondation permit à de nombreux enfants de suivre une scolarité : ils étaient le plus souvent assujettis à des tâches agricoles qui ne les libéraient guère pour suivre une scolarité, même gratuite !

Cette situation durera jusqu'à la Révolution.

Entre temps Madame de Saint-Offange, qui habitait à la Fauconnerie, dota en 1758 l'école des filles, de terres pour compléter les rentes.

¹ Il s'agit de Marie-Thérèse d'Autriche, épouse du roi Louis XIV

A la Révolution, les dirigeants n'ont pas rendu obligatoire l'enseignement. La contrainte des travaux des champs l'a emporté sur la volonté d'un enseignement pour tous. Comme tout agent public, l'enseignant devait prêter serment à la République. Le maître de Blaison prêta serment, la maîtresse refusa : elle fut remplacée par une enseignante venue des Rosiers.



Maitre d'école Van Ostade-1662 – Musée du Louvre

Le financement, basé sur des dons personnels, ne perdura pas et faute de nouveaux subsides, les écoles fermèrent les unes après les autres. En 1797, il n'y avait plus que deux écoles sur tout le canton : un instituteur à St-Sulpice et une institutrice demeurant à Gohier.

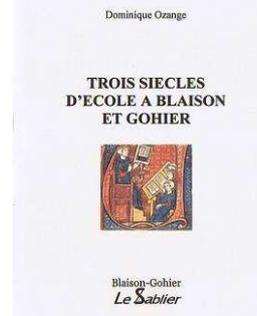
En 1819, il n'y avait plus qu'un instituteur itinérant qui enseignait de domicile en domicile. (à suivre) D.O.

La bibliothèque du Sablier

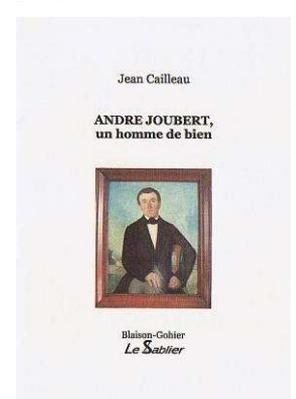


Quelques brochures rédigées par les membres du Sablier, suite à leurs recherches sont disponibles au numéro de téléphone suivant : **02-41-57-28-66**

13 pages – 1 euro



32 pages – 2 euros



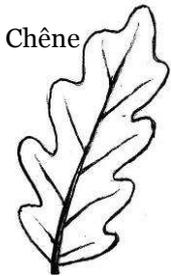
Elles sont imprimées sur commande. Réservez-les.

Par monts et par vaux

Quand tombent les feuilles

En automne nombreux sont les arbres, dits à feuilles caduques, qui perdent leurs feuilles. Celles-ci restent souvent suffisamment nombreuses au sol pour permettre la reconnaissance – pas toujours facile en hiver – de l'arbre qui leur a donné vie aux beaux jours.

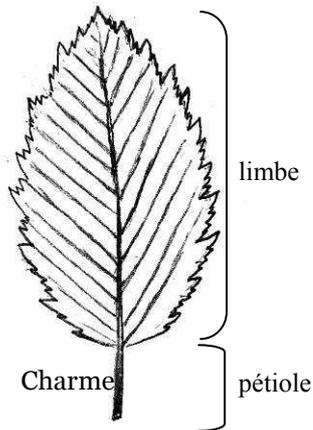
A terre, vues de loin, certaines feuilles ont tellement de ressemblances qu'elles pourraient être confondues, bien qu'appartenant à des arbres différents. Voici, pour quelques uns d'entre eux, des détails qui permettront de séparer les espèces.



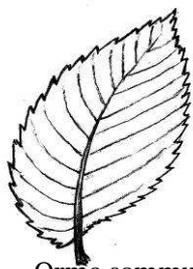
Chêne

Des feuilles sans pétiole, découpées suivant des lobes arrondis sont caractéristiques du chêne pédonculé (*Quercus robur*). Par contre, trois arbres appartenant à diverses familles ont des feuilles de formes très voisines : le charme, l'orme et le hêtre.

Chez le charme (*Carpinus betulus*), elles sont doublement dentées : grandes dents subdivisées en dents plus petites (attention ! cela est vrai aussi pour le noisetier, mais ce dernier a des feuilles à peu près aussi larges que longues).



Charme

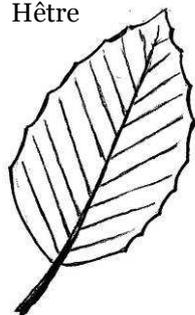


Orme commun

Pour l'orme commun (*Ulmus campestris*) – ce qu'il en reste, puisque peu de sujets résistent au champignon qui le parasite – il y a une simple denture et la feuille présente une petite dissymétrie, généralement bien visible à la limite du pétiole et du limbe.

Le hêtre (*Fagus sylvatica*), peu fréquent en Anjou*, peut être rencontré dans quelques jardins ; les feuilles ont une denture à peine marquée et comme l'arbre, même âgé, a une écorce sans crevasses, il est assez facile à reconnaître.

Hêtre



* Il existe une allée de hêtres remarquables au milieu d'un bois à St Georges-du-Bois (au nord de Beaufort-en-Vallée) au lieu-dit La Butte. Insolites, ces arbres conservent divers témoignages... Le site est accessible par un sentier pédestre.

J-C.S.

EN CE TEMPS-LA : André Joubert (suite et fin)

LE PROCES

Les héritiers de la famille Joubert adressent un mémoire au Préfet prétextant une grande précarité et un lien d'affection qui aurait pu se reformer dans le temps, si la vie de Monsieur Joubert n'avait été prématurément arrêtée par un assassinat.

Le légataire universel, par un revirement qu'on ne peut expliquer, s'unit avec les cousins pour adresser également un courrier au Préfet arguant que le legs aux communes pouvait être réduit de moitié puisqu'il n'y avait que très peu de pauvres ; le reste de l'actif pouvait être attribué aux héritiers familiaux.

Une commission communale fut créée en lien avec des avocats et la Préfecture. Le dossier complet fut transmis au Ministère de l'Intérieur qui trancha au mois de mars 1882. Les demandeurs furent déboutés et les quatre communes purent percevoir le legs initial. Courjarret se désintéressa de l'affaire, chargeant l'ancien instituteur Mr Boène de vendre une partie de l'actif pour réaliser les 400 000 francs. Après déduction des frais, chaque commune toucha 83 700 francs qui furent placés en bons d'état. Les intérêts annuels de 3000 francs permirent aux bureaux de bienfaisance de fonctionner jusque dans les années 1980, dans une forme que Jean C. nous expliquera dans un nouvel opuscule.

Les communes reconnaissantes firent ériger un monument dans le cimetière et bientôt une rue du nouveau lotissement portera le nom de ce bienfaiteur de la commune.

OO d'après le texte de J.C.



La fortune colossale amassée par André Joubert, après son veuvage, s'élevait, d'après l'estimation de l'actif par la commission d'enquête à 800 000 francs, soit huit fois plus qu'à la génération précédente. A cette époque, le salaire annuel d'un médecin était de 3 000 francs, celui d'un instituteur de 1 200 frs, celui du garde-champêtre de 750 francs et un secrétaire de mairie touchait 100 francs ! Ceci permet de se faire une plus nette idée de la fortune de cette personne.